



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° 2014-09 RELATIF AUX NUISANCES

Lors de sa séance régulière du 5 mai 2014, le conseil municipal a adopté le *Règlement n° 2014-09 relatif aux nuisances*. Le présent règlement abroge et remplace le règlement n° 2010-06 et ses amendements.

Avis de motion pour ce règlement a été donné lors la séance régulière du 7 avril 2014.

Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à North Hatley ce 6 mai 2014

Paul Conway
Adjoint à la direction